

ACTION URGENTE

MOZAMBIQUE. DEUX HOMMES JUGÉS POUR UN MESSAGE SUR FACEBOOK

L'économiste **Carlos Nuno Castel-Branco** et le rédacteur en chef **Fernando Mbanze** sont accusés d'infractions relatives à la sûreté de l'État en raison d'un message publié sur Facebook, dénonçant la mauvaise gestion des affaires publiques au Mozambique. Leur procès commencera le 31 août prochain.

Carlos Nuno Castel-Branco est un économiste et le cofondateur de l'Institut des études sociales et économiques, l'une des principales institutions de recherche du Mozambique. Le 11 juin 2015, il a été accusé de diffamation envers l'ancien chef de l'État Armando Guebuza, en vertu de l'article 22 de la Loi 19/91 sur la sûreté de l'État, pour avoir publié un message sur Facebook en novembre 2013, dans lequel il remettait en cause la façon dont cet homme avait dirigé le pays. Le chef d'accusation retenu est qualifié d'infraction à la sûreté de l'État et est passible d'une peine de deux ans de prison et d'une amende.

Fernando Mbanze est le rédacteur en chef du journal MediaFax. Il est accusé d'avoir bafoué la liberté de la presse en vertu de l'article 42 de la Loi 18/91 sur la presse et de la Loi sur la sûreté de l'État, pour avoir publié le message Facebook de Carlos Nuno Castel-Branco sous forme de lettre ouverte dans MediaFax.

Les poursuites engagées contre ces deux hommes devraient être abandonnées aux termes de la Loi d'amnistie adoptée en août 2014 par le parlement mozambicain, qui prévoit l'amnistie pour toutes les infractions relatives à la sécurité commises entre mars 2012 et août 2014.

Si les deux hommes sont déclarés coupables et incarcérés, Amnesty International les considérera comme des prisonniers d'opinion car ce procès est motivé par des raisons politiques et dû à l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression, et vise à intimider les autres détracteurs du gouvernement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en portugais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à abandonner immédiatement toutes les charges retenues contre Carlos Nuno Castel-Branco et Fernando Mbanze, car ces deux hommes sont pris pour cible pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ;
- appelez-les à mettre fin aux actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre de ceux qui expriment pacifiquement leur avis, et à protéger le droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à abroger la législation qui limite indument la liberté d'expression.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 2015 À :

Ministre de la Justice, des Affaires

constitutionnelles et religieuses

Abduremane Lino de Almeida

Ministry of Justice

Av. Julius Nyerere, 33

Maputo, Mozambique

Fax : +25821494264 / +25821487853

Courriel : amemachaieie@gmail.com

Formule d'appel : *A sua Excelencia, /*

Monsieur le Ministre,

Procureure générale

Beatriz da Consolação Mateus Buchili

Office of the General Prosecutor

Av. Vladimir Lenine, 121

Maputo, Mozambique

Courriel : pgrmoz.info@gmail.com

Formule d'appel : *Exma. Dra., /*

Madame la Procureure générale,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mozambique dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MOZAMBIQUE. DEUX HOMMES JUGÉS POUR UN MESSAGE SUR FACEBOOK

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La Loi sur l'accès à l'information a été promulguée en décembre 2014. En dépit de cette avancée, le gouvernement mozambicain continue de restreindre le droit à la liberté d'expression en ayant recours à la Loi 19/91 sur la sûreté de l'État et la Loi 18/91 sur la presse.

Noms : Carlos Nuno Castel-Branco et Fernando Mbanze

Hommes

AU 162/15, AFR 41/2136/2015, 21 juillet 2015